



Municipalité de Cap-Saint-Ignace

*D'abord et avant tout
la belle campagne!*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE
MRC DE MONTMAGNY**

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT 2024-05**

L'AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, mentionnant qu'il y aura une assemblée publique de consultation concernant le règlement modifiant le plan d'urbanisme en vigueur afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer.

Lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, le Conseil municipal a déposé et adopté le projet de règlement intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME EN VIGUEUR AFIN D'Y INTÉGRER LES ÎLOTS DE CHALEUR ET LES MESURES PERMETTANT DE LES ATTÉNUER ».

L'objet de ce règlement est d'identifier toute partie du territoire de Cap-Saint-Ignace peu végétalisée et sujette au phénomène d'îlot de chaleur et de définir des objectifs permettant d'en atténuer les effets indésirables.

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, le Conseil municipal a adopté, par résolution, le règlement numéro 2024-05.

L'objet de ce règlement a pour objet l'incorporation d'objectifs de revitalisation dans le plan d'urbanisme de la municipalité.

Le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le **13 novembre 2024 de 19 h à 20 h**, à la salle du Conseil située au 100, place de l'Église, à Cap-Saint-Ignace.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement 2024-05 ou en obtenir copie au bureau municipal pendant les heures de bureau. De plus, ce dernier est aussi disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Cap-Saint-Ignace, ce 1^{er} octobre 2024.

Sophie Boucher
Directrice générale et greffière-trésorière